

OBJET : Approbation du transfert de matériels acquis par l'Education nationale au titre des fonds d'innovation pédagogique du Conseil National de la Refondation (CNR)

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et L2242-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,
- la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,
- les projets de convention de transfert de propriété de matériel joints à la présente délibération,

Considérant que :

- les équipes pédagogiques des écoles Ferdinand Buisson maternelle, Jules Michelet élémentaire et Ferdinand Buisson élémentaire ont présenté des projets dans le cadre du Conseil National de la Refondation,
- la commission académique « notre école, faisons-la ensemble », présidée par la rectrice de l'académie de Normandie, a rendu des avis positifs,
- le matériel acquis par l'Etat est mis à disposition d'écoles situées sur le territoire de la commune de Sotteville-lès-Rouen,
- l'Education nationale souhaite nous transférer la propriété des biens, listés dans les annexes des conventions, à titre gratuit,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de transfert de propriété et tout document y afférent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°147

OBJET : Approbation du transfert de matériels acquis par l'Education nationale au titre des fonds d'innovation pédagogique du Conseil National de la Refondation (CNR)

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de la Refondation, des écoles sottevillaises ont bénéficié d'un soutien financier de l'état pour l'acquisition de mobilier et de fournitures.

Ces achats sont le fruit d'une concertation entre les équipes pédagogiques des écoles et leur institution, permettant une liberté d'innovation portée par une dynamique collective.

L'école maternelle Ferdinand Buisson a présenté un projet « Des classes flexibles au service du bien-être et des apprentissages des élèves ». Le financement de l'Etat, d'un montant total de 25 269,16 €, a permis l'acquisition de mobilier flexible et de jeux facilitant la mise en œuvre d'une pédagogie innovante.

L'école élémentaire Jules Michelet a présenté un projet « Une ludothèque à l'école ». Le financement de 8 518,13 € a porté sur l'acquisition de jeux et de meubles de rangement permettant des temps d'animation avec les élèves, ainsi que leurs parents.

L'école élémentaire Ferdinand Buisson a présenté un projet « Mobilité durable ». Le financement de 28 617,91 € a permis l'acquisition de vélos, de matériel nécessaire à l'entretien et à la sécurité et la construction d'un abri permettant l'apprentissage du Savoir Rouler à Vélo et le stockage sécurisé du matériel dans une démarche de promotion de la mobilité douce.

Les dépenses correspondantes ont été prises en charge en totalité par l'Etat. L'Education nationale souhaite aujourd'hui transférer à la Ville, à titre gratuit, la propriété des biens acquis, par la signature de conventions.